

NEUVIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DES DIRECTEURS DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORESTERIE DU PACIFIQUE (PHOAFS)

(15–17 mai 2024 – Conférence virtuelle)

Référence du document	Séance 4 – Point 2 de l'ordre du jour
Titre	Point sur le Réseau des directeurs des services vétérinaires et des productions animales du Pacifique (PHOVAPS)
Suite à donner	Pour information
Auteurs	Elenoa Salele, Coordinatrice du PHOVAPS, et Sripad Sosale, Conseiller en santé et productions animales

Contexte

1. Le Réseau des directeurs des services vétérinaires et des productions animales du Pacifique (PHOVAPS) est un réseau multilatéral hébergé par la Division ressources terrestres (LRD) de la Communauté du Pacifique (CPS). Son principal objectif est le renforcement des systèmes de santé et de production animale des États et Territoires insulaires océaniques, qui contribuent aux moyens de subsistance, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et à la résilience des communautés océaniques.
2. Le PHOVAPS a été créé en 2006 en réponse aux résolutions adoptées à la première Conférence régionale des ministres de l'Agriculture et de la Foresterie (2005). Lors de cette Conférence, les ministres avaient reconnu la nécessité de renforcer le secteur de l'élevage, pris note de la menace de maladies exotiques et appelé à poursuivre la coopération régionale dans le cadre de la prévention des invasions d'organismes nuisibles et des flambées de maladies. Malheureusement, les activités du Réseau ont été interrompues par manque de ressources, réduisant ainsi la capacité des États et Territoires insulaires océaniques à coordonner et mettre en œuvre des initiatives concernant la santé et les productions animales, le bien-être animal et la biosécurité dans le Pacifique.
3. En 2021, le PHOVAPS a été relancé pour répondre à des inquiétudes exprimées lors de la Conférence des directeurs de l'agriculture et de la foresterie du Pacifique (PHOAFS). Les participants à cette PHOAFS avaient alors constaté le manque de capacités en matière de surveillance et de gestion des zoonoses et de la santé animale, invitant instamment la CPS à élargir les services de santé animale dans les meilleurs délais. S'adressant à la Division LRD de la CPS concernant l'élargissement des services de santé animale, les participants à la PHOAFS avaient insisté sur les besoins essentiels en matière de services vétérinaires. En collaboration avec le Programme d'accès aux marchés pour les produits horticoles et agricoles océaniques (PHAMA Plus), la CPS a mené une série de consultations et d'évaluations avec des États et Territoires membres. Plusieurs grandes priorités en

matière de santé et de production animales ont ainsi été définies et intégrées au Cadre pour la santé et les productions animales dans le Pacifique (PAHPF). En outre, les États et Territoires insulaires océaniques ont décidé de remettre le PHOVAPS en activité, définissant une nouvelle mission et des priorités opérationnelles qui figurent dans la charte du PHOVAPS. Le PAHPF et cette charte ont été adoptés lors de l'édition 2021 de la PHOAFS.

4. Les participants à l'édition 2021 de la PHOAFS ont recommandé à la CPS à développer les programmes de formation paravétérinaire dans le but de remédier à la pénurie chronique de services vétérinaires et paravétérinaires dans les États et Territoires insulaires océaniques. En collaboration avec le ministère australien de l'Agriculture, des Pêches et des Forêts (DAFF) et grâce à une aide financière complémentaire de l'Union européenne, la CPS a organisé un atelier de spécialistes à Nadi, aux Fidji, du 25 au 27 juillet 2022. L'objectif de cet atelier était d'examiner le PAHPF et d'élaborer un plan de renforcement des capacités répondant aux priorités recensées. Les recommandations et priorités ainsi définies ont été retranscrites dans le Plan de renforcement des capacités pour la santé et les productions animales dans le Pacifique (PCDP) pour 2022–2025, présenté aux 22 États et Territoires membres du PHOVAPS. Le PCDP donne une vue d'ensemble des initiatives régionales de renforcement des capacités visant à contribuer à la santé et aux productions animales dans les États et Territoires insulaires océaniques.
5. Le PCDP 2022–2025 a été approuvé lors de l'édition 2023 de la PHOAFS. La version actualisée du PHOVAPS réunit également des partenaires techniques internationaux et régionaux des 22 États et Territoires insulaires océaniques membres.

Objet

6. Le présent document vise à faire un point sur les progrès accomplis par le PHOVAPS en tant que réseau technique régional.

Principales informations sur les progrès accomplis :

7. Depuis l'approbation de la charte du PHOVAPS, du Cadre pour la santé et les productions animales dans le Pacifique et du Plan de renforcement des capacités pour la santé et les productions animales dans le Pacifique pour 2022–2025, plusieurs activités notables ont été proposées aux membres :

Nouveaux financements

8. Un nouveau financement a été obtenu pour une période de deux ans auprès de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) par l'intermédiaire du DAFF. Ce financement facilitera les réunions en présentiel du PHOVAPS.
9. Les services de secrétariat du PHOVAPS seront assurés par le·la Coordonnateur·rice du PHOVAPS de la CPS, un poste financé par le DAFF. Un nouvel accord de subvention a été conclu avec le ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce (MFAT) dans le but de soutenir la mise en œuvre du plan de travail provisoire du PHOVAPS pour 2024–2025, coordonnée avec le ministère néo-zélandais des Industries primaires (MPI).

La subvention vise à renforcer les capacités au sein du PHOVAPS en ce qui concerne ses principales fonctions et à remédier à la pénurie chronique de services paravétérinaires dans le Pacifique. En outre, en permettant de financer le poste de la Vétérinaire de la CPS, la subvention aura des retombées positives pour la région.

Réunion régionale du PHOVAPS, novembre 2023

10. En novembre 2023, pour la première fois depuis 17 ans, la PHOVAPS a tenu une réunion en présentiel. La réunion du PHOVAPS a notamment débouché sur l'approbation des éléments suivants :

- **Plan de travail provisoire du PHOVAPS : 2024–2025** – les membres du PHOVAPS ont approuvé ce plan de travail provisoire, établissant des livrables concrets et réalisables à court terme pour le Réseau. Ce plan sera mis en œuvre parallèlement à l'élaboration du plan d'activité du PHOVAPS et d'un plan de travail à plus long terme (**consulter l'annexe 1**).
- **Documentation concernant la gouvernance du PHOVAPS :**
 - Des projets de modification de la structure de gouvernance établie dans la charte du PHOVAPS seront étudiés lors de l'édition 2024 de la réunion du PHOVAPS.
 - Les groupes de travail techniques suivants ont été reconnus et confirmés au sein du PHOVAPS : le Groupe de travail scientifique et technique océanien « Une seule santé », le Groupe de travail océanien sur la formation paravétérinaire et le Réseau océanien pour la santé de la faune sauvage.
 - Le mandat du Groupe de travail océanien sur la formation paravétérinaire a été élaboré. Le mandat du Réseau océanien pour la santé de la faune sauvage (PWHN) a été élaboré et devait être approuvé avant le 19 avril 2024 par les représentants des États membres du PWHN de l'OMSA. Les mandats du Réseau océanien de laboratoires spécialisés en santé animale (PAHLNet) et du Groupe de travail scientifique et technique océanien « Une seule santé » sont en cours d'examen. Un mandat sera élaboré pour chaque groupe de travail technique (avec les orientations du secrétariat du PHOVAPS).
- **Plan d'activité du PHOVAPS :** un consultant sera engagé pour élaborer le plan d'activité du PHOVAPS avec le soutien financier du ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce. Les modalités de financement ont été établies en avril 2024.

Conseil du PHOVAPS

11. Le nouveau Conseil du PHOVAPS se compose de représentants de trois sous-régions – la Mélanésie (Nouvelle-Calédonie et Fidji), la Polynésie (Samoa américaines et Îles Cook) et la Micronésie (Guam et Kiribati) – ainsi que d'une personne représentant l'Australie et d'une autre représentant la Nouvelle-Zélande. Ces représentants sont des spécialistes des services vétérinaires concernés, de laboratoires spécialisés en santé animale, du milieu universitaire et d'instituts de recherche régionaux.

12. Les principales responsabilités du Conseil sont les suivantes.

- I. **Adopter des résolutions** : le Conseil adopte des résolutions relatives aux programmes régionaux en matière de productions et de santé animales qui répondent aux priorités des pays.
- II. **Guider la mise en œuvre : le Conseil guide la mise en œuvre des priorités du PHOVAPS, notamment du Cadre pour la santé et les productions animales dans le Pacifique**, à l'échelle régionale et nationale.
- III. **Suivre les progrès** : le Conseil assure le suivi des initiatives en matière de santé et de productions animales dans les États et Territoires insulaires océaniques et facilite les retours d'information au secrétariat du PHOVAPS.
- IV. **Assurer la liaison** : le PHOVAPS promeut les échanges constants et le réseautage entre ses membres à l'aide d'outils de communication appropriés, tels que des conférences en ligne, des courriels, les médias sociaux...
- V. **Contribuer au plaidoyer, à la visibilité et à la représentation** : le Conseil contribue aux efforts de plaidoyer et assure la visibilité et la représentation du PHOVAPS lors des événements nationaux, régionaux et internationaux pertinents.
- VI. **Groupes de travail techniques** : les membres du Conseil participent aux activités des groupes de travail techniques pertinents selon le besoin.

Par ailleurs, les membres qui viennent d'être élus au Conseil du PHOVAPS ont nommé les personnes suivantes :

- Présidente du PHOVAPS : Mme Temarama Anguna-Kamana, Secrétaire pour le ministère de l'Agriculture des Îles Cook ; et
- Vice-présidente du PHOVAPS : Mme Loïse de Valicourt, Cheffe du Service d'inspection vétérinaire de la Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales de la Nouvelle-Calédonie.

[Synthèse des activités mises en œuvre dans le cadre du plan de travail provisoire \(2024–2025\)](#)

Élaboration du plan d'activité du PHOVAPS

13. Le secrétariat du PHOVAPS élaborera un cadre de référence d'ici la fin avril 2024 exposant les exigences globales relatives à l'élaboration d'un plan d'activité du PHOVAPS par un consultant. Ce plan d'activité sera fondé sur les priorités recensées par les membres du PHOVAPS et inscrites dans le PAHPF et le PCDP. Le plan de travail provisoire sera mis en œuvre pendant une période de deux ans et permettra de s'attaquer à un groupe de priorités pendant la phase d'élaboration du plan d'activité à plus long terme du PHOVAPS. Le plan d'activité décrira succinctement les projets prioritaires des cinq à dix prochaines années et recensera des possibilités de soutien de ces initiatives par les partenaires et les bailleurs de fonds.

Point sur le programme de formation paravétérinaire

14. Le programme de formation paravétérinaire a été achevé aux Fidji, aux Îles Cook, aux Îles Salomon et à Nauru. La formation paravétérinaire est actuellement déployée à Niue. En 2024, la formation s'achèvera également aux Tonga, aux Îles Marshall et à Kiribati.

15. La formation technique paravétérinaire a pu être achevée grâce à l'appui du MPI et du DAFF. Le nouvel accord de subvention conclu avec le MFAT permet d'élargir la formation paravétérinaire à d'autres pays comme Vanuatu et la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Formation paravétérinaire 2023–2024		
Formation achevée et certification	Formation en cours	Formation à venir – 2024
Fidji : 25 agents paravétérinaires diplômés	Niue : 12 agents en formation	Tonga
Îles Cook : 5 agents paravétérinaires diplômés		Kiribati
Îles Salomon : 24 agents diplômés		Îles Marshall

16. **Virus de la bursite infectieuse (vIBDV)** : la CPS et le DAFF ont fourni un appui technique en réponse à la demande officielle d'un État en juillet 2023 faisant suite à la flambée d'une souche très virulente du virus de la bursite infectieuse (vIBDV), dont la présence a été confirmée dans la province de Guadalcanal, aux Îles Salomon. Cette souche peut entraîner une mortalité massive dans les élevages de poulets et de poules pondeuses, ce qui inquiète les Îles Salomon et toute la région. Le virus représente une menace imminente pour les moyens d'existence et la sécurité alimentaire en Océanie. Une alerte a été lancée dans les médias aux membres du PHOVAPS le 15 août 2023 avec l'approbation des autorités des Îles Salomon.

Autres formations et consultations pertinentes

17. **Formation régionale à l'évaluation des risques liés à l'importation** : une initiation régionale à l'évaluation des risques liés à l'importation au profit des Îles Cook, des Fidji, de Kiribati, des Îles Marshall, des États fédérés de Micronésie, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Îles Salomon, du Samoa, des Tonga, de Tuvalu et de Vanuatu a été réalisée en novembre 2023, l'objectif étant d'améliorer la compréhension des vecteurs de risque relatifs à l'importation d'animaux vivants et de produits animaux. Les principales exigences à l'importation d'animaux vivants et de produits animaux sont généralement déterminées à partir d'une première analyse des risques liés à l'importation des animaux ou des produits concernés. Ces exigences peuvent imposer l'approvisionnement dans des pays ou des régions d'un pays exempts d'une maladie suscitant des inquiétudes, un contrôle et une certification de l'absence de maladie, ou la réalisation d'une série de vaccinations avant l'exportation. Les services de biosécurité sont généralement responsables de la vérification de la documentation ainsi que de l'organisation de la mise à l'isolement des animaux vivants dans des installations de quarantaine, si de telles installations existent. La formation régionale a été assurée en collaboration avec le DAFF et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Nadi.
18. **Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières (GF-TADs)** : en collaboration avec l'OMSA, des représentants de 14 États et Territoires océaniques, à savoir les Îles Cook, les Fidji, Kiribati, les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, la Nouvelle-Calédonie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon, les

Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Wallis et Futuna, la Nouvelle-Zélande et l'Australie, ont participé à la septième Réunion sous-régionale sur le GF-TADs pour le Pacifique le 2 novembre 2023, un événement consécutif à la réunion 2023 du PHOVAPS. Les conclusions et recommandations qui en sont ressorties sont disponibles à l'adresse suivante https://rr-asia.woah.org/app/uploads/2024/02/01-summary-recommandations_gf-tads-pacific_final_20240228.pdf. La Présidente du PHOVAPS participera également aux prochaines réunions du Comité de pilotage du GF-TADs pour l'Asie et le Pacifique. La réunion du GF-TADs pour le Pacifique a abouti à l'élaboration d'un plan de travail sous-régional bisannuel pour 2024–2025 (**consulter l'annexe 2**) en concordance avec le plan de travail provisoire du PHOVAPS. Le Conseil du PHOVAPS supervisera la mise en œuvre du plan de travail du GF-TADs pour le Pacifique.

19. **Formation sur le Système mondial d'information zoonitaire (WAHIS)** : assurée en collaboration avec l'OMSA, la formation relative au Système mondial d'information zoonitaire a été achevée pour 15 États et Territoires membres de la CPS dans le cadre du Projet de facilitation du commerce agricole sans risque par l'intégration économique dans le Pacifique (SAFE Pacifique) du 21 au 23 juin 2023 à Chiba, au Japon. Le projet a permis de financer la formation de dix États et Territoires non membres de l'OMSA – le Samoa, Kiribati, Palau, les Tonga, les Îles Salomon, Tuvalu, les Îles Cook, les Îles Marshall, Nauru et Niue – en vue de renforcer la déclaration des maladies dans le Système mondial d'information zoonitaire. Ce système assure la diffusion rapide d'informations en cas de risque de flambée épidémique et facilite la prise de décisions concernant le commerce international d'animaux et de produits animaux grâce à la collecte, à la vérification et à la divulgation d'informations officielles sur la santé animale effectuées selon un processus normalisé, fournissant ainsi des données fiables et de haute qualité. L'OMSA a créé le Système mondial d'information zoonitaire, la première plateforme de référence et la plus avancée sur le plan technologique pour le signalement des maladies animales et l'appui aux services vétérinaires, dans le but d'aider les pays à assurer une transparence à l'échelle internationale et à signaler les problèmes de santé animale et de santé publique. Ce travail est essentiel pour atteindre l'objectif global du projet SAFE Pacifique, qui vise à fournir une assistance et aider les États et Territoires insulaires océaniques à accroître leur capacité d'exportation et à accélérer la croissance économique en protégeant les industries locales et le secteur agricole contre les maladies et espèces exotiques et envahissantes.
20. **Examen des plans d'intervention d'urgence** : une étude documentaire de plans d'intervention généraux a été réalisée en collaboration avec la FAO et une autre est en cours de réalisation en collaboration avec des États et Territoires concernés par la formation paravétérinaire en vue de l'actualisation de leurs plans respectifs en la matière. Des exercices de simulation sont également organisés dans l'objectif de faciliter le déploiement de l'aide.
21. **Fourniture de consommables de laboratoire** aux Fidji, aux Îles Salomon, au Samoa et à Niue à l'appui de la formation à la surveillance et de la formation paravétérinaire proposées aux États et Territoires. La formation à la surveillance des maladies animales s'est achevée pour le Samoa et les Îles Salomon, permettant une détection rapide des maladies et une intervention rapide en cas d'apparition d'une maladie.

22. **Atelier de lancement du Réseau océanien de diagnostic et d'appui (PaNDaS).** Dans le cadre de ses attributions, le secrétariat du PHOVAPS a aidé le Centre australien de préparation aux maladies (ACDP) à mettre en place ce réseau de laboratoires océaniques spécialisés en santé animale. Ce réseau fournit des conseils et une aide, et élabore des plans pour les laboratoires spécialisés en santé animale et en biosécurité animale ainsi que les départements compétents des États et Territoires insulaires océaniques dans le but de renforcer les capacités diagnostiques sur le terrain et de collecter et transmettre des échantillons aux laboratoires en vue de la réalisation d'essais. L'atelier de lancement a eu lieu à Nouméa en mars 2023.
23. **L'Association du transport aérien international** a approuvé la formation au conditionnement et au transport de substances infectieuses en collaboration avec l'Académie australienne de l'aviation civile. Quatorze (14) États et Territoires ont achevé la première phase de cette formation, axée sur le renforcement et l'amélioration des services de laboratoire en faveur de l'atténuation des risques. La deuxième phase de la formation doit commencer en juin 2024. La formation porte sur le transport rapide d'échantillons biologiques et permet aux participants d'obtenir ou de renouveler leur certification en matière de transport d'échantillons. La formation a été suivie par des personnes des Îles Cook, des Fidji, de Kiribati, des Îles Marshall, des États fédérés de Micronésie, de Nauru, de Niue, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Îles Salomon, du Samoa, du Timor-Leste, des Tonga, de Tuvalu et de Vanuatu.

Recommandation :

24. Les directeurs de l'agriculture et de la foresterie du Pacifique sont invités à prendre note de la consolidation des activités et des progrès accomplis par le PHOVAPS.

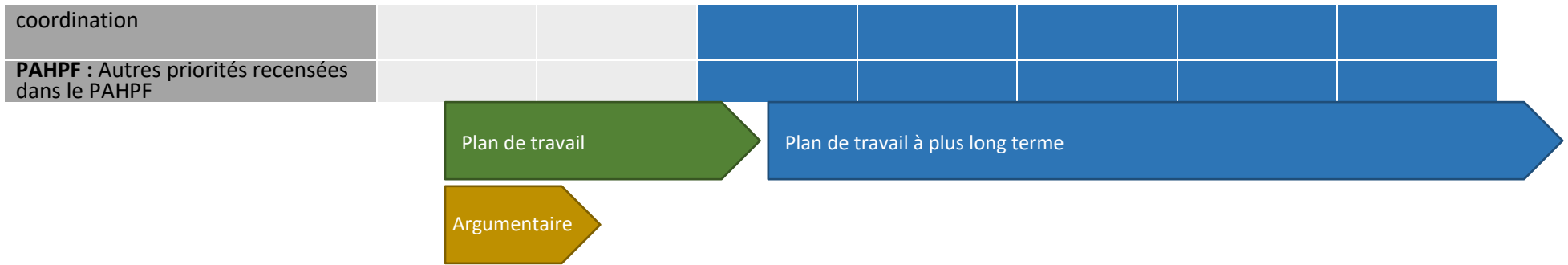
ANNEXE 1.A : Plan de travail provisoire du PHOVAPS : 2024–2025

Priorités	Axes de travail prioritaires	Livrables	Calendrier d'exécution
<p>Accroissement des capacités paravétérinaires dans le Pacifique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recommandation 3 du PCDP • Domaine de résultat essentiel 11 du PAHPF <p><u>Coordination des groupes de travail techniques :</u> PACVET/Formation paravétérinaire et « Une seule santé »</p>	<p>La CPS, les pays membres et les partenaires sont invités à mettre en place un programme intégré de formation paravétérinaire.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organiser, d'ici à la fin 2024, une formation pratique destinée à sept États et Territoires insulaires océaniques en utilisant le programme de formation paravétérinaire de la CPS. 2. Examiner les voies d'accréditation afin de permettre une reconnaissance de la formation paravétérinaire dans l'ensemble des États et Territoires insulaires océaniques. 3. Évaluation, par un groupe de travail technique pertinent du PHOVAPS, du développement professionnel du personnel paravétérinaire (par exemple, expérience pratique dans d'autres pays océaniques). <p><i>Ces livrables figureront dans l'argumentaire en faveur du PHOVAPS.</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. 1^{er} semestre 2025 2. 1^{er} semestre 2025 3. 1^{er} semestre 2025
<p>Renforcement des capacités techniques nationales relatives à la production animale, aux pratiques d'élevage, aux bonnes pratiques d'abattage et aux procédures d'inspection des viandes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recommandation 8 du PCDP • Objectif 4 du PAHPF • Domaine de résultat essentiel 7 du PAHPF 	<p>La CPS, les pays membres et les partenaires sont invités à coordonner et à développer les ressources afin de permettre aux États et Territoires insulaires océaniques de renforcer les capacités techniques des agriculteurs, des spécialistes de l'élevage, des paravétérinaires, du personnel d'abattoir et des inspecteurs des viandes.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 4. Le secrétariat du PHOVAPS est invité à élaborer des procédures opérationnelles normalisées dans le cadre de son rôle de coordination dans ce domaine. 5. Rassembler et examiner des ressources régionales favorisant l'apprentissage continu et la formation des agriculteurs, des spécialistes de l'élevage, des paravétérinaires, du personnel d'abattoir et des inspecteurs des viandes (y compris des outils tels que la méta-analyse, l'analyse des lacunes et l'étude de cas). <p><i>Ces livrables figureront dans l'argumentaire en faveur du PHOVAPS.</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> 4. 1^{er} semestre 2024 5. 1^{er} semestre 2025

<p><u>Coordination des groupes de travail techniques</u> : Production animale, Ressources zoogénétiques (AnGR), Bien-être animal et « Une seule santé » Mise en place de systèmes fonctionnels de surveillance en matière de biosécurité (maladies animales) dans le Pacifique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif 1 du PAHPF • Domaine de résultat essentiel 1 du PAHPF <p><u>Coordination des groupes de travail techniques</u> : Biosécurité, PAHLNet et « Une seule santé »</p>	<p>La CPS, les pays membres et les partenaires sont invités à coordonner et à développer les ressources afin de guider le renforcement des capacités en matière de biosécurité et de soutenir la surveillance des maladies animales.</p>	<p>6. Le secrétariat du PHOVAPS est invité à élaborer des procédures opérationnelles normalisées dans le cadre de son rôle de coordination dans ce domaine.</p> <p>7. La CPS et les partenaires sont invités à élaborer et à réaliser une étude ponctuelle des pays membres afin de déterminer l'historique de la surveillance des maladies animales dans les pays océaniques (par exemple, la date des dernières activités en la matière), ainsi que les capacités nationales de surveillance en matière de biosécurité et de tests de biosécurité.</p> <p><i>Ces livrables figureront dans l'argumentaire en faveur du PHOVAPS.</i></p>	<p>6. 1^{er} semestre 2024 7. 2^e semestre 2024</p>
<p>Accroissement des capacités vétérinaires dans le Pacifique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recommandation 1 du PCDP • Recommandation 2 du PCDP • Domaine de résultat essentiel 11 du PAHPF <p><u>Coordination des groupes de travail techniques</u> : PACVET/Formation paravétérinaire et « Une seule santé »</p>	<p>La CPS, les pays membres et les partenaires sont invités à coordonner et développer les ressources pour soutenir les travaux à long terme du PHOVAPS en vue de renforcer les capacités vétérinaires des pays océaniques.</p>	<p>8. Le secrétariat du PHOVAPS est invité à élaborer des procédures opérationnelles normalisées dans le cadre de son rôle de coordination dans ce domaine.</p> <p>9. Élaboration d'une note d'orientation examinant les problèmes à l'origine du manque de capacités vétérinaires dans le Pacifique, et explorant des stratégies permettant d'y remédier (par exemple, un réseau vétérinaire d'intervention ou un réseau de services vétérinaires à distance). Ce document réunira et fera la synthèse de la base de données factuelles qui guideront le plan de travail à plus long terme du PHOVAPS.</p> <p><i>Ces livrables figureront dans l'argumentaire en faveur du PHOVAPS.</i></p>	<p>8. 1^{er} semestre 2024 9. 2^e semestre 2025</p>

ANNEXE 1.B : MISE EN ŒUVRE DES PRIORITÉS FIXÉES DANS LE PAHPF ET LE PCDP

Priorités du PHOVAPS	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 +
Recommandation 3 du PCDP : Mise en place d'un programme intégré de formation paravétérinaire							
Recommandation 8 du PCDP : Amélioration des productions animales et des pratiques d'élevage							
Recommandation 1 du PAHPF : Mise en place de systèmes efficaces et fonctionnels de surveillance en matière de biosécurité dans le Pacifique							
Recommandation 1 du PCDP : Soutien aux services vétérinaires nationaux							
Recommandation 2 du PCDP : Équipe d'intervention rapide du Pacifique/Unité vétérinaire mobile							
Argumentaire en faveur du PHOVAPS							
Recommandation 4 du PCDP : Mise en place et application de normes en matière de bien-être animal							
Recommandation 5 du PCDP : Établissement d'abattoirs et formation aux méthodes d'abattage sans cruauté et à l'inspection des viandes							
Recommandation 6 du PCDP : Amélioration des capacités diagnostiques							
Recommandation 7 du PCDP : Dotation en ressources, gestion et							



ANNEXE 2 : PROPOSITION D'UN PLAN DE TRAVAIL SOUS-RÉGIONAL DU GF-TADs POUR LE PACIFIQUE 2024–2025

Objectif 1	Mettre en place des stratégies relatives aux maladies animales transfrontières prioritaires à l'échelle régionale et infrarégionale				
Produit/résultat escompté	<ol style="list-style-type: none"> 1. Établissement des priorités relatives aux maladies animales transfrontières facilité/coordonné. 2. Des stratégies régionales et infrarégionales de lutte contre les maladies animales transfrontières sont établies conformément aux stratégies internationales et régionales. 3. Des mécanismes d'harmonisation ou de coordination de la planification sont mis en place. 				
	Activités	2024	2025	Organisation cheffe de file	Remarques
Pacifique	Réunion sous-régionale sur le GF-TADs (PHOVAPS)	○		OMSA et FAO	
	Élaborer ou actualiser les stratégies ou feuilles de route (infra-) régionales relatives aux maladies animales transfrontières prioritaires concernant le Pacifique.			CPS	
	Contribution à l'élaboration d'une nouvelle stratégie mondiale relative à l'intelligence artificielle.		○	OMSA et FAO	
	Vecteurs de risque à l'échelle infrarégionale				
	Programme de préparation et d'intervention d'urgence				
	Formation et sensibilisation aux maladies animales transfrontières prioritaires (peste porcine africaine, maladies aviaires, fièvre aphteuse, dermatose nodulaire contagieuse, peste des petits ruminants et rage)				
	Législation sur la santé et les productions animales				
	Amélioration des pratiques en matière de biosécurité aquatique				
Objectif 2	Développer les activités et renforcer les capacités de prévention des maladies animales transfrontières et de lutte contre ces dernières				

Produit/résultat escompté	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recensement des lacunes en matière de capacités, et réponse aux priorités en matière de renforcement des capacités. 2. Renforcement des capacités des laboratoires et de la formation en épidémiologie au profit de la prévention des maladies animales transfrontières et de la lutte contre ces dernières. 3. Renforcement de la planification pluridisciplinaire de la prévention des maladies animales transfrontières prioritaires et de la lutte contre ces dernières. 4. Adoption de mécanismes ou d'outils d'harmonisation permettant d'effectuer un suivi de la lutte contre les maladies animales transfrontières prioritaires. 				
Activités		2024	2025	Organisation cheffe de file	Remarques
Pacifique	Participer à la conférence annuelle et à l'atelier régionaux sur les maladies aviaires	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	OMSA et FAO	
	Appui à la législation vétérinaire (Vanuatu, Fidji et Papouasie-Nouvelle-Guinée)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	OMSA	Programme d'appui à la législation vétérinaire (PALV)
	Participer à une réunion du Groupe permanent d'experts de la peste porcine africaine (deux fois par an)			OMSA et FAO	
	Participer aux ateliers ou formations régionaux sur la dermatose nodulaire contagieuse	<input type="radio"/> /□		OMSA et FAO	
	Renforcer le rôle des laboratoires de premier plan concernant chaque maladie prioritaire et les mettre en place s'ils n'existent pas encore	<input type="radio"/>		CPS et ACDP	
	Partage d'informations sur les nouvelles données scientifiques ou mesures de lutte contre les maladies				
	Mettre en œuvre les axes de travail sur le renforcement de la biosécurité, la compartimentation...	<input type="radio"/> /□		OMSA	
	Sensibiliser à l'utilisation d'antimicrobiens et à la résistance aux antimicrobiens dans l'aquaculture	<input type="radio"/> /□		OMSA	

Objectif 3	Améliorer la pérennité des stratégies relatives aux maladies animales transfrontières prioritaires par l'entremise de partenariats pluridisciplinaires				
Produit/résultat escompté	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcement de l'interaction et de la coordination avec les parties prenantes pertinentes, y compris le secteur privé. 2. Renforcement de la coordination avec la FAO et l'OMSA à l'échelle mondiale et régionale. 3. Amélioration de la concertation sur les politiques en vue de la promotion de la lutte contre les maladies animales transfrontières parmi les membres. 4. Promotion de mécanismes de financement durables. 				
		2024	2025	Organisation cheffe de file	Remarques
	Activités				
Pacifique	Affectation de ressources à l'amélioration de la capacité diagnostique concernant les maladies touchant les espèces aquatiques.				
	Demander à l'OMSA la validation du programme officiel de contrôle et la reconnaissance du statut de zone indemne de la peste des petits ruminants et de la fièvre aphteuse.				

Légende : ●= Présentiel (achevé), ○= Présentiel (à venir), □= Virtuel (à venir), ■= Virtuel (achevé), x = en attente, Δ = en cours